

## COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 06 octobre 2025

Cadre de vie

LE CONSEIL COMMUNAL

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Agent traitant : Dominique PIERRE |  |
| Chef de service :                 |  |
| Directeur financier :             |  |
| Directrice générale :             |  |
| Collège/Conseil :                 |  |

### **Logement - Gestion des logements moyens intergénérationnels de la commune - Composition du Comité d'attribution - Communication.**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment son article L1122-34, §2;

Vu le Décret du 27 mars 2024 visant à simplifier les procédures administratives au bénéfice des pouvoirs locaux;

Vu le procès-verbal du Conseil communal du 02 décembre 2024 relatif notamment à l'installation des conseillers communaux, à l'adoption du pacte de majorité, à l'élection et la prestation de serment des bourgmestre et échevins, et à la fixation de l'ordre de préséance des conseillers;

Vu le règlement d'attribution des logements moyens intergénérationnels précisant que le comité d'attribution est composé de :

- 2 mandataires communaux dont le bourgmestre ou son remplaçant qui le préside;
- 2 mandataires du CPAS;
- 1 membre de l'Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon;
- 1 membre de la Commission Locale du Développement Rural;

Considérant que, suite au renouvellement du Conseil communal, il y a lieu de redésigner les membres au sein de cette commission, dont le mandat couvrira la législature 2024-2030, sauf décision contraire du Conseil communal;

Considérant que la Bourgmestre est membre de droit de cette commission et la préside ;

Vu sa délibération du 24 février 2025 désignant les deux mandataires communaux comme membres du comité d'attribution des logements intergénérationnels de la commune, à savoir :

- Madame Carole GHIOT, Bourgmestre
- Monsieur Moustapha NASSIRI, Echevin ;

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale de Beauvechain du 18 mars 2025, désignant Madame Marie-Françoise BOEUR et Monsieur Guibert CATOIRE comme mandataires du CPAS au sein du Comité d'attribution susvisé ;

Considérant que la désignation de [REDACTED], par le Conseil d'administration de l'Immobilière Publique du centre et de l'est du Brabant wallon en 2020, comme représentante de leur société au sein du Comité d'attribution susvisé, reste d'actualité pour la présente législature ;

Vu le compte rendu de la réunion plénière de la Commission Locale de Développement Rural du 03 juin 2025, duquel il résulte que [REDACTED] a été désignée comme représentante de la CLDR au sein de ce même Comité d'attribution ;

PREND ACTE

Des désignations susvisées, à savoir:

Pour la Commune:

- Madame Carole GHIOT, Bourgmestre
- Monsieur Moustapha NASSIRI, Echevin.

Pour le CPAS:

- Madame Marie-Françoise BOEUR,
- Monsieur Guibert CATOIRE.

Pour l'IPBW:

- [REDACTED].

Pour la CLDR:

- [REDACTED].